

# **AGREMENTS « Intervenants extérieurs bénévoles »**

Depuis la rentrée 2014, les sessions d'agréments pour les intervenants extérieurs bénévoles se déroulent de la façon suivante :

- une partie théorique valable **pour toutes les activités** à encadrement renforcé (natation, ski, VTT cyclisme sur route, kayak, escalade).
- une partie pratique valable **pour chaque activité** à encadrement renforcé.

Ce fonctionnement évitera aux candidats de participer plusieurs fois aux sessions théoriques et permettra d'approfondir les parties pratiques.

## **Conditions d'obtention de l'agrément :**

Pour être agréé, il faut avoir participé à une session théorique et à la session pratique correspondante à l'activité que vous souhaitez encadrer.

Pour encadrer une seconde activité, il suffit simplement de participer à la session pratique correspondante.

*La participation aux deux sessions n'entraîne pas systématiquement l'obtention de l'agrément qui peut être refusé à tout moment.*

### **1) Sessions théoriques**

Jeudi 12 octobre de 18 h à 20 h à la base de la Plaine Tonique à Montrevel en Bresse (fléchage à l'accueil).

### **2) Sessions pratiques**

#### **a) VTT, cyclisme sur route :**

Mardi 10 octobre de 9 h à 12 h.

Rendez-vous sur le parking de la Plaine Tonique à Montrevel en Bresse. Programme : travail en extérieur incluant des situations de cyclisme sur route et de VTT.

Conditions nécessaires : avoir un minimum de pratique.

Matériel à prévoir : l'organisation de cette session étant basée sur un déplacement sur route et sur un travail en VTT, il est nécessaire d'apporter :

- Un vélo tout terrain (VTT) ou un vélo tout chemin (VTC) en bon état.
- Un casque (obligatoire).
- Une tenue pour pratiquer l'activité.
- Un gilet de sécurité.

#### **b) Natation :**

Jeudi 16 novembre de 8 h 30 à 10 h 45.

Rendez-vous à l'accueil de la piscine de Pont de Vaux. Programme : travail en piscine (ateliers + tests) et observation d'une séance.

Conditions nécessaires : savoir nager et être à l'aise dans l'eau.

Tests exigés : entrer en eau profonde (sauter ou plonger), nager pendant 2 min et accomplir au moins 50 m, avec un passage en nage dorsale ; aller chercher un objet immergé à 1,80 m environ.

Matériel à prévoir : maillot de bain, serviette, gel douche.

**Les inscriptions se font avant le 4 octobre auprès des enseignants des écoles qui, ensuite, me les transmettront.**

Raphaël DAUBOURG  
CPC EPS BRESSE